



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse

INJEPS-2012/02

Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes

DOCUMENT DE TRAVAIL

Mars 2012

Jean-Claude Richez

Contexte

Ce document reprend avec quelques corrections mineures un certain nombre de textes consacrés à la question de la participation des jeunes. Ceux-ci ont pour partie fait l'objet de publications ou été disponibles en ligne sur Internet. Leurs statuts sont très divers : contributions à des ouvrages collectifs, reprises de conférences, notes de travail, et donc leurs régimes d'écriture très différents. Ils tournent autour de trois grandes questions : la généalogie des politiques de participation – c'est le sens des deux premières contributions –, l'analyse des différents régimes de participation et des modalités et enjeux autour de la mise en œuvre de politiques de participation et enfin une remise en perspective plus globale autour de l'engagement des jeunes aujourd'hui. Le dossier est complété par une bibliographie sommaire sur le sujet.

L'auteur

Jean-Claude Richez est coordonnateur de la mission observation et évaluation, et chargé d'études et de recherche « Politiques européennes de jeunesse » à l'INJEP, membre du comité scientifique de « Jeunes et société en France et autour de la Méditerranée » (CEREQ, LEST/CNRS, INJEP).

Champs de recherche : histoire de l'éducation populaire et du temps libre ; politiques publiques et locales de jeunesse, engagement et participation des jeunes.

Coordination et rédaction de l'introduction de numéros thématiques de la revue trimestrielle *Agora débats/ jeunesse* (L'Harmattan/INJEP) : « Les politiques locales de jeunesse » (n° 43, 2007) ; « Actualité de l'éducation populaire » (n° 44, 2007). Direction de l'ouvrage : *Villes éducatrices et éducation populaire*, INJEP, coll. « Colloques et séminaires », 2006.

Mots clés

PARTICIPATION POLITIQUE, CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DE JEUNES,
HISTOIRE, ENGAGEMENT, INDIVIDUALISME

Pour citer ce rapport : Jean-Claude Richez, *Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes*, Document de travail, INJEP, Paris, mars 2012.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| LA PARTICIPATION DES JEUNES | 5 |
| L'enfant-acteur | 5 |
| Contre la fracture générationnelle | 5 |
| Traités internationaux : du droit à la protection au droit à l'expression | 6 |
| L'« aiguillon » européen | 6 |
| | |
| AUX ORIGINES DES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES | 8 |
| | |
| PARTICIPER AUTREMENT OU LES DEUX RÉGIMES DE PARTICIPATION DES JEUNES | 12 |
| | |
| PLACE, PART, PARTICIPATION DES JEUNES | 16 |
| Le rapport à la société | 16 |
| L'engagement politique | 16 |
| Une grande défiance par rapport aux institutions en général | 17 |
| De nouveaux régimes d'engagement et de citoyenneté | 17 |
| Des références en valeur différentes | 18 |
| La part et la place des jeunes | 18 |
| La situation des jeunes | 18 |
| La part des jeunes | 18 |
| Répartition entre générations | 19 |
| Participation des jeunes et place des jeunes | 20 |
| Les formes | 20 |
| Les conditions | 20 |
| Conclusion | 21 |
| | |
| PARTICIPER, S'ENGAGER : L'ENGAGEMENT DES JEUNES AUJOURD'HUI | 22 |
| | |
| ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE | 27 |

LA PARTICIPATION DES JEUNES

Avant de se hisser au premier rang des fondamentaux de l'action publique en faveur des moins de 30 ans, le concept de participation des jeunes s'est lentement imposé dans l'esprit des acteurs éducatifs. L'idée, en effet, prend source à la conjonction de plusieurs courants de pensées et des divers mouvements de transformation sociale et politique qui ont traversé le pays, ces cinquante dernières années.

L'enfant-acteur

D'abord, il y a le courant composé principalement de psychologues, de pédopsychiatres et de pédagogues. Celui-ci ose affirmer, avant même le deuxième conflit mondial, que l'enfant ne peut se construire de façon satisfaisante, s'il est envisagé seulement comme sujet, et non comme acteur, à même d'agir et d'influer son environnement. Ces pionniers de l'Éducation nouvelle et de l'École moderne ont pour nom Maria Montessori, Janusz Korczak, Anton Makarenko, en France, Célestin Freinet. Leurs travaux, joints à ceux de la psychologue Françoise Dolto, contribuent à la mise en œuvre de pratiques éducatives novatrices axées sur la reconnaissance de l'enfant, comme une personne ayant ses intérêts, ses besoins, ses démarches, ses rythmes propres, et comme un citoyen titulaire de droits et de libertés.

Contre la fracture générationnelle

Ce courant est rejoint par un mouvement, d'ordre politique, regroupant des acteurs issus de tous les horizons, du parti communiste au gaullisme social, en passant par le parti socialiste et diverses organisations syndicales. Préoccupés par la rupture des liens générationnels et la désaffection des structures de représentation et de socialisation traditionnelles (partis politiques, Église, syndicats...) que d'aucun voudront voir culminer en mai 1968, ceux-ci expérimentent dès le milieu des années 1960, les conseils municipaux de jeunes. D'abord à Sedan, sur l'initiative de lycéens réunis autour du jeune Pierre Maillard, puis à Cholet, Saint-Lô, Laval... Mais le phénomène ne commence à prendre de l'ampleur qu'au début des années 1980, avec l'expérience très médiatisée du conseil d'enfants de Schiltigheim. Celui-ci explique Nathalie Rossini, auteur du livre *Les jeunes conseillers engagés dans la démocratie locale*, « se distingue profondément de toutes les approches précédentes en ce qu'il privilégie l'action sur l'approche pédagogique ». Ces espaces de dialogue inédits entre jeunes et élus se voient « confier une mission pédagogique, en contribuant à l'éducation du jeune citoyen, et une mission politique, en donnant aux enfants et aux jeunes une légitimité à s'occuper des affaires de la cité ». La multiplication des conseils dans la décennie suivante, et la création de l'Association

nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), en 1991, contribuent à faire passer ce phénomène du stade de l'expérimentation à celui de la généralisation.

Traités internationaux : du droit à la protection au droit à l'expression

Aujourd'hui, l'attention portée à la participation des jeunes est une évidence en termes de volonté politique, comme l'indiquent diverses déclarations sur l'importance de cette participation. Cette volonté est renforcée par une troisième dynamique issue des traités internationaux signés par notre pays et de la place croissante faite aux moins de 30 ans dans les traités constitutifs de l'Union européenne.

Le 3 août 1990, la Convention internationale des droits de l'enfant est ratifiée par la France. Au sein de la magistrature, notamment, le débat est intense car cette convention constitue un véritable bouleversement doctrinal « dans la mesure où elle établit une rupture majeure en faisant basculer l'enfance et la jeunesse de la problématique traditionnelle (...) du droit à la protection au droit d'expression. Cette révolution favorise aussi l'idée que le conseil n'est pas seulement un lieu d'expression, mais aussi d'action. Le droit ici ne fait que suivre des notions qui s'étaient imposées chez les psychologues depuis une vingtaine d'année et qui avaient été posées dès le début du siècle par Korczak », écrit Nathalie Rossini.

L'« aiguillon » européen

L'Europe n'est pas en reste dans ce transfert, somme toute assez rapide, des limbes des idées au tangible de l'action politique. En intégrant dans sa charte des Droits fondamentaux du 18 décembre 2000, un article 24 dédié aux droits de l'enfant, Bruxelles reconnaît expressément que les enfants « peuvent exprimer leur opinion librement. Celle-ci est prise en considération pour les sujets qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité ».

Plus tard, c'est le Conseil de l'Europe, dans sa Charte européenne sur la participation des jeunes dans la vie locale et régionale ; qui jugera essentielle « la participation active des jeunes aux décisions et actions aux niveaux locaux et régionaux [...] si nous voulons bâtir des sociétés plus démocratiques, plus solidaires et plus prospères ».

Par ailleurs, la participation des jeunes figure au premier plan du cadre de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, défini en 2002 par le Conseil Éducation, jeunesse et culture (EJC), qui réunit les ministres de l'éducation et de la culture.

La participation des jeunes fait encore l'objet d'une communication spécifique de la Commission européenne, le 10 mai 2006. Elle incite les États à associer les jeunes aux politiques qui leur sont destinées, à travers la « méthode ouverte de coordination » (MOC) : une méthode de travail constituée

de consultations nationales auprès des jeunes et des associations. Charité bien ordonnée commence par soi-même, la Commission déclare alors vouloir consulter « le Forum européen de la jeunesse au sujet de propositions concernant la MOC ». Manière de consacrer cette structure établie en 1996 par des conseils nationaux de jeunesse et des organisations internationales non gouvernementales de jeunesse. Et dont la vocation justement est de promouvoir la participation des jeunes dans la construction européenne.

AUX ORIGINES DES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES¹

La participation des enfants et des jeunes n'est pas une idée neuve. Elle s'impose déjà au lendemain de la dernière guerre mondiale et on peut en trouver même des racines plus lointaine avant qu'elle ne connaisse une nouvelle fortune politique dans le courant des années 1980 pour s'imposer véritablement dans les années quatre vingt dix du siècle dernier

La libération et l'immédiat après-guerre est une période sous forte emprise de la jeunesse et sont alors esquissés des principes de participation. La constitution de la Fédération des maisons des jeunes et de la culture est précédée par l'expérience éphémère mais significative de la République des jeunes. Les Francas, alors « Francs et franchises camarades » sont conçus comme mouvement d'enfants reposant sur le développement de leurs propres initiatives. Chez les Scouts de France, on crée les Compagnons de France qui laissent une très grande autonomie aux jeunes, tandis que les Éclaireurs de France organisent leur congrès de 1949 sur le thème « Société de jeunes ». De leurs côtés Paul Langevin et Henri Wallon développent dans leur fameux plan de refondation de l'école la notion « d'instruction civique active ». La participation des enfants et des jeunes est bien dans l'air du temps. En 1944 avait été esquissé par André Badevent, futur directeur adjoint à l'éducation, la proposition d'un Parlement des jeunes au sein duquel ils seraient représentés par eux-mêmes à tous les niveaux et rendraient compte à un « Commissariat à la jeunesse ».

Toutes ces initiatives viennent s'inscrire dans le contexte de la libération qui a d'abord été, ce que l'on passe trop souvent sous silence, une grande insurrection de la jeunesse, que viennent pourtant rappeler les innombrables plaques dédiées à la mémoire de ceux qui sont alors tombés au combat. Elles viennent aussi s'inscrire dans un mouvement historique plus long qui s'est dessiné dans l'entre deux guerres à travers en particulier toute une série de mouvements pédagogiques qui placent au cœur de la réflexion la participation, voire l'autonomie de l'enfant et des jeunes. Citons pour mémoire le mouvement de « La république des enfants », qui dans un premier temps s'est intéressé aux orphelins et aux enfants « fragilisés » mais qui a aussi séduit les mouvements de pédagogie. Évoquons les fameuses « boutiques d'enfants » de Berlin dans les années 1920. La notion de « *self-government* » a été développée au même moment comme principe fondateur du scoutisme. Elle est reprise par un certain nombre de pédagogues comme Neill à Summerhill ou Makarenko en Union soviétique comme dans les kibboutz en Israël. Des psychologues comme des pédagogues commencent à développer

¹ Pour de plus amples développements se reporter à Jean-Claude Richez, « Les conseils de jeunes dans toutes leurs histoires », in Rossini N., *Les jeunes conseillers engagés dans la démocratie locale*, INJEP, Marly-le-Roi, 2002, pp. 11-25.

l'idée centrale que l'enfant doit être considéré comme une personne, idée alors révolutionnaire, c'est le cas notamment de Célestin Freinet, Maria Montessori, Jean Piaget, puis Françoise Dolto et Fernand Deligny. Le Polonais Janusz Korczak, le premier, a posé le principe qu'il a même des droits spécifiques, qui devrait faire l'objet d'une charte particulière de la Société des nations (ancêtre de l'ONU).

Le mouvement en faveur de la participation des enfants et des jeunes né à la Libération sera sans lendemain et il faudra en fait attendre les années 1980 pour que la question soit à nouveau inscrite à l'agenda politique. Pour être complet, mentionnons cependant, à la veille de Mai 68, un mouvement qui s'est esquissé dès 1963 à l'initiative d'un jeune lycéen de Sedan, Pierre Maillard². Il s'agissait « d'assister aux réunions du conseil municipal pour défendre ou attaquer [sic] les projets du maire ». Cette initiative fit tache d'huile et s'étendit alors à une bonne dizaine de villes (Cholet, Saint-Lô, Laval, Ray sur Saône, Longwy, Saint-Dizier, Ajaccio, Hyères, Compiègne, notamment). Ce premier mouvement fut cependant balayé par Mai 68. Il était pourtant bien dans l'air du temps et le débat « participation ou radicalisation » sera au cœur du mouvement. Mai 1968 aura pour conséquence directe et immédiate d'introduire, sous la houlette d'Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale, la participation des étudiants à l'université.

Ces premiers mouvements recourent alors tout un mouvement intellectuel et social. Dans le courant des années 1960, toute une série de colloques a été organisée autour de l'enfant dans la cité. La réflexion est poursuivie par des psychologues comme Françoise Dolto ou Marie José Chombart de Lauwe qui défendent l'idée que l'enfant ne peut s'épanouir et développer toutes ses capacités que s'il trouve « respect, attention, dialogue³ ». Les mouvements d'éducation populaire dénoncent de façon plus générale le peu de place fait à la jeunesse. Une nouvelle génération d'enseignants se réapproprie les méthodes de l'école coopérative et de l'éducation nouvelle de Célestin Freinet et leur donne une nouvelle jeunesse. Certains pédagogues expérimentent de nouvelles formes de cogestion avec les jeunes comme le proviseur André Rouède au lycée de Briançon⁴. Urbanistes et sociologues se penchent sur « ces villes qui ont oublié les enfants ». C'est aussi le temps où Philippe Ariès publie son étude magistrale sur l'invention historique de l'enfance. Tout ce renouveau coïncide avec l'émergence en arrière-fond de la jeunesse comme classe d'âge. Le temps de la jeunesse s'allonge, de nouvelles formes de culture spécifiques à cet âge de la vie s'imposent.

² Entretien avec Pierre Maillard réalisé par Claire Jodry et Françoise Tétard (1998), notes de Françoise Tétard. Sur cet épisode voir également Koebel M., *Le recours à la jeunesse dans l'espace local. Les conseils de jeune en Alsace*, thèse de sociologie, Université Marc-Bloch, Strasbourg, 1997.

³ Dolto F., Chombart de Lauwe M.-J., *Un monde autre, l'enfance*, Payot, Paris, 1971.

⁴ Rouède A., *Le Lycée impossible*, Le Seuil, Paris, 1967.

Dans le courant des années 1970 prendront place les toutes premières expériences de conseils de jeunes à Vandoncourt (1971-1976) et à Schiltigheim (à partir de 1979). À Vandoncourt, le maire de ce village du pays de Montbéliard crée un conseil de jeunes, composé de 13 membres âgés de 15 à 25 ans. Cette initiative vient prendre place dans une expérience plus large de ce que nous appellerions aujourd'hui la « démocratie participative » avec notamment la création d'un « conseil des anciens », la réunion du village en assemblée générale et l'organisation de « consultations populaires au suffrage universel, étendu à tous les habitants à partir de 15 ans, français et étrangers⁵ ». Ce conseil de jeune préfigurait en quelque sorte l'initiative prise en 1979 par la ville de Schiltigheim, dans la banlieue de Strasbourg, d'un conseil d'enfant. À la différence de Vandoncourt, l'expérience perdurera. En embauchant une animatrice à plein temps, la ville de Schiltigheim s'est donné les moyens de la pérenniser. Elle crée l'événement, s'impose et fait école. À partir de 1982, la presse nationale multiplie les articles. En fait, la question de la participation des enfants et des jeunes est de nouveau dans l'air du temps⁶.

Les conseils, essentiellement d'enfants, qui se créent dans les années 1980 relèvent de trois grandes filières : les villes nouvelles, la politique de prévention de la délinquance et l'Éducation nationale. Dans les villes nouvelles de l'agglomération parisienne, les jeunes occupent une place prépondérante. Urbanistes et sociologues s'étaient déjà interrogés sur la place de l'enfance et de la jeunesse dans les cités. On multiplie alors les structures d'échange avec les jeunes : il faut les prendre en compte à l'échelon local. C'est dans cette logique que sont créés des conseils d'enfants à Val-de-Rueil, Savigny-le-Temple, Torcy, Roissy-en-Brie, Pontault-Combault. Parallèlement, le tout nouveau Conseil national de la prévention de la délinquance (CNPD) s'intéresse à cette « façon originale de travailler avec les jeunes ». Les conseils sont censés favoriser une meilleure insertion des enfants et des jeunes dans le tissu local, créer du lien social. La lutte contre la « déchirure sociale », on ne parle pas encore de fracture, est la raison d'être « des mécanismes de participation⁷ ». Enfin, en 1985, le ministère de l'Éducation nationale, sous la direction de Jean-Pierre Chevènement, publie une circulaire encourageant les enseignants à développer une éducation civique « aussi vivante que possible. Un certain nombre d'enseignants, nourris de pédagogie nouvelle, vont s'en emparer pour mettre en œuvre des conseils d'enfant, à l'exemple d'Alain Vincent à Migennes⁸.

⁵ « À Vandoncourt, les administrés au pouvoir », *Vie publique*, n° 46, mars 1976, pp. 36-38 ; Wargny C., *À Vandoncourt c'est tous les jours Dimanche*, Syros, Paris, 1980.

⁶ Relation de cette expérience dans Jodry C., *À 13 ans déjà citoyen*, Syros Paris, 1987.

⁷ Séguin P., « Lutter contre l'exclusion. Le véritable enjeu des conseils d'enfants et de jeunes », *Territoires*, n° 352, novembre 1994, pp. 20-22.

⁸ Vincent A., *La ville dont le maire est un enfant ou Quand l'école devient citoyenne. De l'expérience migennaise jusqu'à l'essor européen*, Éditions de l'Armançon, Précy-sous-Thil, 1998.

Dans la deuxième moitié des années 1980, le rythme de création devient soutenu. D'une dizaine en 1985 ils passent à 35 en 1987, 160 en 1989, 200 en 1990. On peut considérer qu'au début des années 1990 les conseils d'enfant et de jeunes passent du statut expérimental à la généralisation : ils sont 740 en 1994, 940 en 1997. En cinq ans, de 1989 à 1994, leur nombre a été multiplié par cinq. Dès 1989, l'État s'y est intéressé et a encouragé leur développement. Dès 1987 ont été mis en place des réseaux fédérant ces initiatives locales avec la création de L'ANCME (Association nationale des conseils municipaux d'enfant) et la CVCJ (Convention des villes pour les conseils de jeunes). Ces deux réseaux fusionneront en 1995 pour constituer l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes).

Ces développements ont pu se réaliser dans un climat propice que symbolise bien la ratification par la France le 3 août 1990 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Celle-ci est d'une grande importance du point de vue doctrinal, dans la mesure où elle marque le passage d'une conception de l'enfant et de la jeunesse comme sujet de « droit à la protection » à une conception comme sujet également de « droit à l'expression ». Elle entre aussi en forte résonance avec la nouvelle doctrine de la démocratie participative qui trouve un vecteur puissant de reconnaissance avec la place de plus en plus grande des politiques de la ville d'une part et la montée en puissance de l'abstention qui met en évidence les limites ou la crise de la démocratie représentative.

PARTICIPER AUTREMENT OU LES DEUX RÉGIMES DE PARTICIPATION DES JEUNES⁹

Il y a maintenant quatre ans, nous avons ouvert ce stage animé de façon conjointe par l'INJEP et l'ANACEJ et plus particulièrement par Nathalie Rossini, responsable des études et de la formation à l'ANACEJ, consacré à « la participation autrement », sous entendu « autrement que sous forme de conseil de jeunes ».

Ces différents stages, conçus plus en fait comme séminaires que comme formations, ont rassemblé près de quatre-vingts stagiaires, soit presque autant d'expériences suivies ou menées par des fonctionnaires de jeunesse et sports, des cadres en charge de la jeunesse dans des collectivités ou des associations, et donné l'occasion de confronter un certain nombre de témoignages autour d'actions singulières de participation dont, pour ne citer que ceux qui nous ont accompagnés le plus régulièrement : la ville de Dunkerque (Patrice Vergriete et Patrick Colmann) l'espace jeune de Bailly (Cyril Hénault), la semaine D4 jeudis à Rennes (Philippe Le Saux, Céline Ziwes et Julie Guyomard)¹⁰ la politique de participation par l'action de Cap-Berriat à Grenoble (Jean-François Miralles, Olivier Andrique, Isabelle Poirot)¹¹.

Ces moments d'échange nous ont permis d'avancer et de préciser ce que nous pouvons caractériser comme deux régimes de participation des jeunes et que l'on pourrait définir comme, d'un côté une forme « dure » de participation, et de l'autre une « forme molle », pour reprendre une formule de Patrick Colmann, de la ville de Dunkerque. Forme dure, qui serait, si je suis Nathalie Rossini, la seule véritable forme de participation politique, et forme molle qui serait plus sociale pour aller vite. La forme molle me semble tout aussi politique, mais elle relève du politique « autrement », et entre parfaitement dans ce qu'Anne Muxel a largement décrit dans ses nombreux travaux consacrés aux nouvelles formes d'engagement des jeunes.

Nous distinguerons tour à tour un certain nombre de principes communs aux deux régimes de participation des jeunes, pour ensuite dégager un certain nombre d'oppositions. Le trait certes est forcé, mais doit permettre de faire un travail de clarification.

Nous retiendrons six grands principes communs aux deux régimes de participation qui sont autant de conditions pour que soit enclenchée une véritable dynamique de participation :

⁹ Ouverture du stage de formation INJEP/ANACEJ sur la participation des jeunes, à Marly-le-Roi, en juillet 2009.

¹⁰ <http://www.rennes.fr>, rubrique « jeunesse », puis « Nuit D4 jeudis ».

¹¹ <http://www.cap-berriat.com>

1) Il n'y a pas de participation sans une volonté politique forte de la part de ceux qui initient la démarche de participation : elle peut aussi bien émaner de la collectivité politique (conseil municipal, intercommunalité, département, région, État) qu'être portée par des jeunes ou une association, peu importe.

2) La mise en œuvre d'une politique de participation passe nécessairement par l'appui d'une équipe de professionnels mobilisés qui peut être aussi bien constituée de fonctionnaires, que de cadres associatifs ou de militants.

3) Cette équipe de professionnels, quel que soit son métier, n'occupe ni une posture d'animateur, celui qui donne une âme, ni une posture de médiateur, celui qui joue un rôle de traducteur, mais d'abord et avant de hors un rôle d'accompagnateur. C'est celui qui aux côtés du jeune chemine, écoute, discute, sans conduire ; c'est au jeune qu'il appartient de faire sa trace, que le professionnel ne fait qu'assurer.

4) Qu'il s'agisse de la forme dure ou de la forme molle, l'espace de participation ne fonctionne vraiment que s'il est aussi un espace d'action. Ce principe dans l'histoire des conseils de jeune est énoncé très tôt. Marie Jo Chombart de Lauwe, dans la préface qu'elle donnait à l'ouvrage de Claire Jodry publié en 1987¹² et relatant l'expérience pionnière de Schiltigheim, écrivait : « Aidons-le [le jeune, l'enfant] à devenir acteur de transformation à son niveau en le faisant participer à la réalisation de projets et plus, à susciter lui-même des projets dont il suivra la mise en place et exigera l'aboutissement. »

5) La logique de participation, pour survivre et faire sens, doit générer du réseau, dont les éléments sont à la fois autant de points d'appui aux initiatives que d'espaces de reconnaissance. La pérennité de processus de participation dépend en dernière analyse de cette capacité à générer du réseau, au-delà de son point de départ, et quel que soit son point de départ.

6) En fait, c'est là l'essentiel, et nous aurions peut-être dû commencer par là, il n'y a possibilité de participation que s'il y a à partager, que ce qui est à partager soit donné ou... gagné à travers le développement d'un rapport de force.

Au-delà de ces six grands principes communs de convergence, nous pouvons dégager un certain nombre de divergences, d'oppositions entre les deux types de démarche, ou encore entre une « forme dure » et une « forme molle », pour reprendre l'opposition proposée par Patrick Colmann dans le cadre du débat.

¹² Jodry C., *À 13 ans, déjà citoyen*, Syros, 1987.

1) Autour du contrat

Forme dure : les termes du contrat sont donnés, définis par l'institution politique.

Forme molle : le cadre est construit progressivement à travers le développement des initiatives portées par les jeunes et est en permanence réaménagée en fonction de ces initiatives.

2) Autour du rapport aux « politiques »

Forme dure : interpellation directe, le conseil de jeune s'adresse directement au politique qu'il interpelle selon des procédures qui sont définies dans le cadre du contrat.

Forme molle : interpellation indirecte, les actions engagées interrogent, discutent, aménagent, remettent en cause les politiques telles qu'elles sont définies par l'autorité politique.

3) Autour du rapport à la parole

Forme dure : « on dit », on écoute, on répond, la parole des jeunes n'est pas prise en compte, elle fait l'objet d'une médiation qui appelle par ailleurs une réponse des politiques.

Forme molle : « on dit », on agit, l'expression est traduite directement en action à travers éventuellement un processus d'accompagnement.

4) Autour de la définition du territoire

Forme dure : le territoire est défini à l'avance, il coïncide avec l'espace politique administré par la collectivité : commune, intercommunalité, département, région.

Forme molle : le territoire est construit à travers les initiatives portées par les jeunes qui dessinent leurs propres territoires qui, en règle générale, ne coïncident pas avec les circonscriptions administratives.

5) Autour du rapport au politique

Forme dure : le politique est donné par l'institution politique qui définit ses grandes orientations à travers ses instances représentatives, un territoire et son administration.

Forme molle : le politique est construit comme intérêt général à travers le processus de mise en œuvre ; la cité est considérée comme personne civile composée de l'ensemble des individus qui vivent sur son territoire et pas seulement comme un lieu, une entité politique et une administration. Le citoyen en général participe à la vie locale, s'en informe et est acteur de ses transformations.

6) Autour de la question de l'autorisation

Forme dure : la mise en œuvre d'une action, comme du dispositif de participation, fait l'objet d'une procédure préalable d'autorisation par le pouvoir politique.

Forme molle : le dispositif de participation est mis en œuvre sans procéder, au point de départ, d'une autorisation.

7) Autour de l'engagement professionnel

Forme dure : l'« animation » professionnelle a pour finalité d'accompagner les jeunes dans la démarche de participation.

Forme molle : l'interface professionnelle fonctionne comme plateforme de soutien technique d'appui aux initiatives portées par les jeunes.

Si je reprends les définitions données en ouverture de cette formation, nous dirons que la forme dure renvoie à l'idée de participation comme association tandis que la forme molle mobilise plutôt la notion anglaise d'*empowerment*, ce qui est certainement à l'origine de nombreux malentendus lorsque, dans des échanges européens, on parle de participation.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que le système dur fonctionne d'autant mieux qu'il va se rapprocher du deuxième modèle. Il n'en reste pas moins que la forme molle nous apparaît comme pleinement pertinente seulement si elle génère aussi un espace permanent d'interpellation du politique, condition de son efficacité, et seulement si elle est capable d'agglomérer des thématiques *a priori* fragmentées et limitées, dégagées par les logiques d'initiatives de jeunes sur lesquelles elle repose. Celles-ci n'en restent pas moins pour nous éminemment politiques.

PLACE, PART, PARTICIPATION DES JEUNES¹

Pour traiter de la participation des jeunes, il me semble nécessaire d'aborder deux questions préalables :

- le rapport des jeunes à la société et notamment de la question de leurs engagements, de leurs valeurs et de leurs rapports à la société ;
- la place qu'on leur fait et de la part qu'on leur laisse.

Ma thèse : Il n'y a pas de participation des jeunes si on ne leur fait pas place. Il n'y a pas de participation si on ne pose pas la question de leur part : dans le mot participation, il y a « part ».

J'envisagerai tour à tour le rapport des jeunes à la société, les questions de la place et de la part des jeunes et enfin celle de la participation des jeunes.

Le rapport à la société

Dans une société profondément transformée, des formes d'engagement, d'être en société, profondément différentes coexistent.

L'engagement politique

Les premières leçons de l'enquête Valeurs² :

1) Politisation des jeunes et radicalisation³

Faible politisation en général, en tous cas dans les formes classiques que sont le vote, l'adhésion à un parti, etc. ; permanence du vote intermittent et permanence des formes protestataires.

On note cependant quelques évolutions significatives depuis 1999 :

- un plus grand nombre de jeunes (x2) accepte de se situer politiquement ;
- un plus grand nombre (x2) de jeunes considère que la politique est très importante ;
- un plus grand nombre (x2) se dit très intéressé.

Des éléments de radicalisation émergent par ailleurs :

¹ Conférence organisée par la ville de Bobigny le 4 février 2011, à Bobigny, salle Pablo Neruda.

² L'INJEP est partie prenante de l'enquête Valeurs des Français pour le volet jeunesse. Ces travaux sont pilotés pour l'INJEP par Bernard Roudet. : voir Roudet B., Galland O. (dir.), *Les jeunes Européens et leurs valeurs. Europe occidentale, Europe centrale et orientale*, La Découverte/INJEP, coll. « Recherches », Paris, 2005 ; Roudet B., Galland O. (dir.), *Les valeurs des jeunes Français. Tendances en France depuis 20 ans*, L'Harmattan/INJEP, coll. « Débats Jeunes », Paris, 2001. La dernière enquête date de 2008, les résultats sont en cours de publication.

³ Voir Roudet B., « Des jeunes d'avantage impliqués et plus protestataires », *Jeunesse études et synthèses*, n° 2, novembre 2010.

- le nombre de jeunes se situant à l'extrême gauche passe de 7 % à 13 % ;
- l'augmentation du nombre de jeunes adhérant à l'idée d'une transformation radicale de la société passe de 6 % à 24 % ;
- 38 % se disent révoltés, 38 % se disent insatisfaits (chiffres confirmés par l'enquête IPSOS pour le Secours populaire, 15 octobre 2010).

Une différenciation sociale apparaît à travers la comparaison du niveau d'étude, selon que les jeunes ont arrêté ces études avant 18 ans ou après 22 ans :

- 52 % contre 34 % ont confiance dans le Parlement ;
- 57 % contre 30 % ont participé à une manifestation ;
- 19 % contre 32 % sont favorables à une action révolutionnaire.

Pessimisme. Le sondage du Secours populaire donnait également 50 % de jeunes angoissés. Voir les travaux sur le pessimisme des jeunes Français / pessimisme d'abord des adultes / « Pessimisme de l'intelligence, optimisme de la volonté ? »

2) Formes nouvelles de politisation, prédominance de la forme protestataire.

Une grande défiance par rapport aux institutions en général⁴

Défiance envers :

- les institutions politiques,
- les médias,
- les entreprises.

Confiance dans :

- la science,
- les associations : « associations comme concrétiseurs d'action ».

De nouveaux régimes d'engagement et de citoyenneté

Un nouveau régime d'engagement :

- ponctuel, limité dans le temps,
- mobile quant à son objet,
- non affilié,
- visible.

⁴ Voir enquête – SCP communication, « 15-35 ans : les individualistes solidaires », enquête effectuée entre décembre 2006 et janvier 2007 auprès des 15-35 ans, Fondation de France, 2007.

Un engagement « post it⁵ » qui cherche à « être utile⁶ ».

Un nouveau régime de citoyenneté avec :

- des formes d'engagement politiques différentes,
- des logiques d'utilité sociale plus que d'intérêt général.

Des références en valeur différentes

Les valeurs sociales⁷ : Un nouveau rapport aux valeurs en général : amitié, travail et famille.

Les valeurs politiques⁸ : Un nouveau système de valeurs politique : respect, solidarité, égalité.

La part et la place des jeunes

La situation des jeunes

Quelques chiffres pour mémoire :

- 30 % seulement accèdent au marché du travail.
- 25 % sont au chômage (41 % pour les non diplômés sur les 5 ans après fin d'études), contre 18 en 1978.
- 15 à 20 % des étudiants travaillent, 40 % d'entre eux à plein temps (on considère qu'au-delà de 14 h de travail hebdomadaire, cela a des conséquences négatives sur les études).
- 20 % sont en situation de pauvreté monétaire, la tranche d'âge des 18-24 ans est la plus touchée, ce qui est nouveau.

La part des jeunes

Ces données s'appuient sur le travail pionnier de Louis Chauvel qui vient d'être réédité⁹. Louis Chauvel distingue sept fractures entre les générations. Nous en retiendrons trois :

- Répartition du pouvoir d'achat : en 1975, les salariés de 50 ans gagnaient en moyenne 15 % de plus que ceux de 30 ans, l'écart est aujourd'hui (2001) de 40 %.

⁵ Nous empruntons ici cette formule à Jacques Ion, *Militer aujourd'hui*, ouvrage écrit en collaboration avec Spiros Franguiadakis et Pascal Viot, Autrement, Paris, 2005.

⁶ C'est le mot d'ordre de l'AFEV, association qui mobilise des étudiants volontaires pour faire notamment de l'accompagnement éducatif.

⁷ Voir Galland O., Roudet B., *op. cit.*

⁸ Voir CSC Communication, *op. cit.*

⁹ Chauvel L., *Le destin des générations*, Presses universitaires de France, Paris, 2010.

- Emploi : le taux de chômage deux ans après la sortie des études est passé de 4 % en 1968 à 33 % en 2001 (Chauvel). Aujourd'hui ce taux de chômage est de 25 % mais 80 % des entrées dans l'emploi se font en CDD et on compte un million de stages (800 000 pour le MEDEF / 1,2 million selon Génération précaire).
- Déséquilibre dans la représentation politique : en 1982, l'âge moyen des représentants politiques ou syndicaux est de 45 ans, il est de 59 ans en 2001 ; le vieillissement est donc de 14 ans en 18 années. En 1983, 29,5 % des députés ont moins de 45 ans ; en 1997, ils ne sont plus que 12 %. Entre 1997 et 2002, soit en cinq ans, l'âge médian des députés augmente donc de 4 ans et demi.

Répartition entre générations

Nos données se réfèrent notamment à l'étude Terra Nova¹⁰.

Minima sociaux

- Après 60 ans : le minimum vieillesse est de 708 euros ;
- de 25 à 60 ans : le RSA est de 460 euros ;
- pour les moins de 25 ans : pas de minimum social.

Famille

- 80 milliards sont transférés, dans le cadre des familles, des parents et grands-parents vers les enfants et les petits-enfants.
- Dans le cadre des prestations familiales, les familles perçoivent pour les enfants majeurs à charge : 2 milliards au titre des prestations sociales, 1,3 milliard au titre des allocations logements, 1,6 milliard de dégrèvements d'impôts, 200 millions au titre des prestations études, 500 millions au titre du dégrèvement des pensions alimentaires.
- De leur côté, les jeunes perçoivent directement 2 milliards au titre de l'APL, 1,8 milliard au titre de bourses et 120 millions au titre des prestations familiales parents.
- Dans le cadre des prestations familiales, pour leurs enfants majeurs à charge, les parents perçoivent au total 5,6 milliards contre 3,92 milliards perçus directement par les jeunes.

Éducation

- Le PIB éducation est passé de 7,5 % à 6,5 % entre 2000 et 2010 soit une diminution de 15 %.
- 40 % d'une classe d'âge est diplômée de l'université contre 55 % aux USA, 60 % en Corée, 80 % en Scandinavie et au Japon (83 % allaient dans le supérieur en 1995, ils ne sont plus que 75 % aujourd'hui).
- 123 000 sortent chaque année sans diplôme.

¹⁰ Marceau A., Allègre G., Arnov M., *L'autonomie des jeunes au service de l'égalité*, Terra Nova, Paris, novembre 2010.

Participation des jeunes et place des jeunes

Les formes

Les formes de participation des jeunes peuvent être très différentes et ne se réduisent pas aux conseils¹¹.

La participation sous toutes ses formes :

- association de jeune, participation dans les associations, dans les établissements scolaires, à travers des actions (initiatives, projets jeunes)
- conseils de jeune comme forme par excellence

Elle peut être instituée ou non instituée, molle ou dure. Elle appelle en tout état de cause une prise en compte, une reconnaissance

Les conditions

Elles sont au nombre de quatre : faire place, faire part, reconnaître le jeune comme acteur, contractualiser

La place

Participer, il faut d'abord faire une place aux jeunes, les reconnaître comme acteurs, comme citoyens de plein droit d'où toute l'importance du débat autour de l'autonomie.

La part

Participer, il faut ensuite leur laisser une part. Il ne saurait y avoir de politique de participation si le principe de cette part n'est pas défini au départ.

L'action

La participation peut prendre des formes très différentes, elle a cependant comme pré-condition l'action comme expérience. Elle ne prend tout son sens que s'il y a prise en compte, retour de la collectivité, de la communauté.

Le contrat

Cette reconnaissance implique sa matérialisation sous forme d'un contrat entre l'autorité (collectivité, association, institution) et les jeunes (contrat préalable dans la participation instituée, contrat sanctionnant un rapport de force si la participation n'est pas instituée).

¹¹ Voir supra pp. 12-15 : Richez J.-C., « *Participer autrement ou les deux régimes de participation* ».

Conclusion

Toute politique qui fait place et part aux jeunes, toute politique de participation s'inscrit nécessairement dans une politique de reconnaissance, au sens où l'entend le philosophe Paul Ricœur. Elle implique d'abord, comme l'indique Paul Ricœur, que l'on « s'adresse à la valeur personnelle et à la capacité de poursuivre le bonheur selon sa conception de la vie bonne ». Elle reconnaît le jeune comme « capable », et pour cela lui offre des moments et des lieux pour pouvoir dire (expression), pouvoir agir (initiatives, soutiens aux projets), pouvoir raconter (accès aux médias qu'ils soient matériels ou virtuels, inscription dans le récit collectif). « Être capable » implique également la prise en compte du principe de responsabilité (capacité à s'attribuer une part des conséquences de ses actions ou de ses engagements). Comment, du point de vue de la sphère publique, mettre en œuvre de la reconnaissance pour créer de la mutualité, produire du lien et générer de l'estime sociale, autrement dit redonner de la « dignité » et assurer l'inclusion sociale et citoyenne des jeunes afin qu'ils puissent construire leur vie et participer activement à la vie de la cité ?

PARTICIPER, S'ENGAGER : L'ENGAGEMENT DES JEUNES AUJOURD'HUI

Il y a dans le discours que tient notre société autour de l'engagement des jeunes un véritable paradoxe. D'un côté, le discours sur les jeunes qui ne veulent plus militer, qui ne s'engagent plus, qui refusent de prendre des responsabilités dans les associations, de l'autre, incontestablement une forte mobilisation des jeunes autour des sujets les plus variés, des JMJ¹ au mouvement altermondialiste² pour ne retenir que les deux formes les plus spectaculaires ces dernières années. C'est à la déconstruction de ce paradoxe que nous voudrions ici nous attacher.

Aujourd'hui, les jeunes s'engagent, mais autrement. Cette donnée nouvelle reste difficile à saisir, notamment parce que nous restons très largement prisonniers d'une conception de l'engagement qui privilégie, voire réduit, l'engagement à l'engagement politique et, de façon déjà plus accessoire, à l'engagement syndical et associatif au détriment d'autres formes d'engagement. Rappelons pour mémoire que s'engager, c'est se lier par une promesse ou une convention, et, qu'avant de s'engager en politique, on s'engageait dans l'armée... ou dans les ordres. Le mariage lui-même était considéré comme un engagement. On notera que cette confusion, généralisée en France, entre engagement politique et engagement en général, sur lequel nous ne portons par ailleurs aucun jugement de valeur, n'est pas valable dans d'autres pays et en particulier dans les pays anglo-saxons qui accordent une grande place au bénévolat, soit, au sens étymologique du terme, à la recherche du bien commun. On pourrait au passage émettre l'hypothèse que, précisément, cette surdétermination³ de la référence politique en France est la conséquence de notre organisation républicaine qui privilégie dans la recherche du bien commun le rôle de l'État.

Après avoir rendu compte de façon plus précise de la fin d'un certain type de militantisme, nous nous attacherons à décrire les formes nouvelles d'engagement des jeunes, puis à analyser ce nouveau régime d'engagement des jeunes qui renvoie à de profondes transformations de notre société.

¹ Journées mondiales de la jeunesse, organisées par l'Église catholique, voir Linares C. de, Kebaïli C., Mayol P., « Entretien avec Mgr Dubost », *Agora débats/jeunesses*, n° 9, 1997, pp. 35-40 ; et, pour une perspective plus générale, Lambert Yves, « Des changements dans l'évolution religieuse de l'Europe et de la Russie », *Revue française de sociologie*, n° 2, 2004, pp. 307-338.

²] Sur les jeunes et le mouvement altermondialiste, voir Pleyers G., « De Gênes à Évian, les jeunes dans la mouvance altermondialiste », *L'année sociale*, 2004, pp. 167-187.

³ Nous utilisons ici ce terme dans le sens althusserien. Althusser empruntait, on le sait, ce terme à la psychanalyse.

Sondages, enquêtes d'opinions donnent tous des résultats convergents, mettant en évidence la désaffection des jeunes par rapport aux formes classiques de l'engagement et en particulier de l'engagement politique. Pour mémoire, quelques chiffres tirés de ces travaux : pour la tranche des 13-17 ans, 85 % des jeunes interrogés s'intéressent peu ou ne s'intéressent pas à la politique, 78 % ne parlent jamais de politique en famille, 43 % ne se situent ni à droite ni à gauche et 23 % refusent de se placer sur une échelle de classement politique, 59 % pensent que les hommes politiques disent tous la même chose et 82 % qu'en tout état de cause, les politiques ne sont pas à l'écoute des jeunes. Seulement 16 % envisagent de se mobiliser dans une association et 6 % d'adhérer à un parti. On notera cependant que, parallèlement, 72 % des jeunes pensent qu'il est utile de voter et que quand même 40 % pensent que le droit de vote est approprié pour permettre des changements positifs⁴.

Tout le monde a par ailleurs en mémoire la très forte mobilisation des jeunes entre les deux tours des dernières élections présidentielles et une participation accrue au vote au deuxième tour, qui retombait d'ailleurs immédiatement pour les élections législatives (- 30 % entre le 2^e tour des présidentielles et le 1^{er} tour des législatives). Le désintérêt prononcé par rapport à l'engagement politique dans ses formes classiques n'est pas nécessairement synonyme d'un désintérêt pour le politique.

Ces éléments sont à rapprocher d'autres phénomènes. La percée très spectaculaire, d'abord, du mouvement altermondialiste, qui est essentiellement un mouvement de jeunes. Plus discrète, la multiplication des instances de participation des jeunes sous des dénominations variées et dans des logiques institutionnelles différentes qui, depuis plusieurs années, connaissent un succès jamais démenti : conseils de jeunes, conseils municipaux d'enfants et de jeunes, conseils départementaux de la jeunesse, conseils généraux de jeunes, conseils régionaux, conseils de la vie lycéenne, forums jeunes... Peu nombreux sont les jeunes qui se disent prêts à adhérer à une association, mais beaucoup d'associations constatent chaque jour la capacité qu'ont les jeunes à s'engager ponctuellement aussi bien dans des associations à caractère très local qu'autour d'initiatives de structures plus lourdes.

⁴ Tous ces chiffres sont empruntés aux travaux d'Anne Muxel, politologue, professeure à l'Institut d'études politiques de Paris, membre du Centre d'étude de la vie politique en France/Centre national de la recherche scientifique (« La participation politique des jeunes : soubresauts, fractures et ajustements », *Revue française de science politique*, n^{os} 5-6, 2002, pp. 521-544). Sur tout ce qui concerne l'engagement politique des jeunes, on se reportera très utilement à Muxel A., *L'expérience politique des jeunes*, Presses de Sciences Po, Paris, 2001.

Un certain nombre d'associations « émergentes » dans le champ des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire témoignent de cette vitalité, comme Animafac, l'AFEV, l'ANACEJ, les Petits Débrouillards⁵, les juniors associations.

Le cas de l'AFEV est de ce point de vue exemplaire. Chaque année, elle mobilise près d'une dizaine de milliers d'étudiants pour des activités volontaires, sans par ailleurs parvenir à convertir cette capacité de mobilisation en autant d'adhésions à l'association. Nous sommes là en partie au cœur du débat : comment réintégrer du collectif dans une société de plus en plus individualiste ou, en plus savant, pour reprendre une proposition du sociologue Michel Wieviorka, « comment concilier ces trois aspects distinctifs que sont l'appartenance, la référence à une identité collective, la participation à la vie moderne et la construction de soi comme sujet de sa propre existence⁶ » ?

Toujours dans le même ordre d'idée, un certain nombre d'enquêtes mettent en évidence une forte demande de la part des jeunes, en termes de compréhension du monde dans lequel ils vivent, pour mieux comprendre les événements dont parle l'actualité, ainsi que pour débattre des problèmes de société qui les préoccupent. Bernard Roudet, chercheur à l'INJEP, souligne de son côté l'importance de l'engagement des jeunes dans la sphère culturelle et sportive, évolution d'ailleurs comparable à celle que l'on observe chez les adultes. « Jeunes et adultes, écrit-il, adhèrent aujourd'hui essentiellement à des associations de défense sportives et culturelles, tandis que l'appartenance à des associations de défense d'intérêts collectifs diminue. Le militantisme cède la place à d'autres formes de participation active, dont témoigne le développement de l'action bénévole. Marquée par le renforcement des valeurs d'individualisation, l'appartenance associative, qui d'ailleurs ne s'accroît plus en France depuis une dizaine d'années, apparaît davantage centrée sur l'accomplissement personnel, voire les relations interpersonnelles et la sociabilité amicale.⁷ » Dans cette logique, nous comprenons mieux pourquoi les sphères sportives et culturelles apparaissent comme autant de lieux privilégiés de socialisation des jeunes.

Sur un plan plus théorique, on peut considérer que l'individualisation croissante, qui est la marque de notre société, n'écarte pas nécessairement la quête de solidarité et de partage. Un jeune sur deux de moins de 25 ans consacre du temps volontaire ou bénévole à une action de solidarité nationale ou internationale, action éducative, sportive, culturelle, sociale ou sanitaire. De même, on remarque que

⁵ Animafac, réseau d'échange d'expériences et centre de ressources pour les initiatives étudiantes ; ANACEJ, Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes ; AFEV, Association de la fondation étudiante pour la ville ; Petits débrouillards, culture scientifique et technique.

⁶ Wieviorka M., « Actualité et futur de l'engagement » in Wieviorka M. (dir.), *Raison et conviction : l'engagement*, Textuel, Paris, 1998.

⁷ Roudet Bernard, « Entre responsabilisation et individualisation : les évolutions de l'engagement associatif », *Lien social et politique*, n° 51, 2004, pp. 17-28.

l'adhésion à la « société de consommation » n'exclut pas la remise en cause des logiques de la société marchande, comme en témoigne le succès auprès de certains jeunes de mouvements comme « no logo » ou les « antipub ». Ce phénomène est également fortement présent dans nombre de pratiques culturelles des jeunes qui s'inscrivent souvent dans des logiques de pure « dépense » sans que soit nécessairement recherché un profit. À un certain niveau, les logiques de consommation qui sont des « logiques de dépense » se retournent contre les logiques marchandes, de profit et de rentabilité. L'ensemble de ces manifestations relève d'un nouveau régime des formes d'engagement dans notre société, caractérisé par des formes d'adhésion plus labiles.

Le sociologue Jacques Ion, l'un des meilleurs connaisseurs de la question, parle à ce sujet d'adhésion « *post-it* » ; l'association est au mieux considérée comme un moyen mais jamais comme une finalité⁸. Dans un contexte de brouillage des grands marqueurs idéologiques, de disparition des « réserves de sens collectif » dans lesquelles s'inscrivait le processus de socialisation, le principe d'expérimentation domine en quelque sorte par défaut. La socialisation se fait à travers l'expérimentation. Chaque individu se trouve conduit à élaborer ses propres définitions, à énoncer ses responsabilités, qui ne lui sont plus dictées. Comme l'écrit fort justement le sociologue allemand Ulrich Beck : « L'individu devient l'unité de reproduction de la sphère sociale⁹. »

Cette individualisation généralisée ne signifie pas cependant isolement, atomisation, ni que l'individu se trouverait détaché de toute relation. Au contraire, elle favorise l'institutionnalisation et la standardisation des modes de vie. Autrefois, la socialisation conduisait l'individu vers la case qui lui était assignée. Dominaient les formes communautaires de socialisation qui visaient à faire assimiler la tradition, à produire des individus conformes à des normes imposées par le groupe, normes de leur milieu, de leur classe d'origine, de leur classe sociale, de leur culture, se mouvant dans des rôles et des statuts sociaux de père ou de mère, de salarié ou de patron, de citoyen.

Aujourd'hui, il n'y a plus de transmission de l'héritage dans sa forme traditionnelle. Il ne s'impose plus comme allant de soi, mais passe par sa mise en débat, en discussion, son expérimentation. L'acquisition d'une capacité à délibérer, à juger, à choisir, à négocier, la « réflexivité » devient essentielle. C'est une capacité de mise à distance critique vis-à-vis des cadres sociaux, groupes d'appartenance et rôles jusqu'alors assignés à l'individu. Capacité « qui s'ancre dans l'évaluation que

⁸ Voir par exemple Ion Jacques, « Groupements associatifs et modèles d'engagement », in Roudet B. (dir.), *Des jeunes et des associations*, L'Harmattan/INJEP, coll. « Débats Jeunesse », Paris, pp. 53-64 (ibid.) et Ion Jacques, *La fin des militants*, L'Atelier, Paris, 1997.

⁹ Beck U., *La société du risque*, Aubier, Paris, 2000, cité in Labadie F., Ragi T., « Les jeunes et la politique », *Agora débats/jeunesse*, n° 30, 2002, p. 19.

font les jeunes dans le monde qui les entoure, dans la perception qu'ils ont de leur propre personne et la manière dont ils se projettent dans l'avenir¹⁰ ».

Cette nouvelle donne crée de nouvelles responsabilités pour tous ceux qui sont en position de transmission d'un héritage. L'accompagnement des jeunes dans leurs expérimentations devient un enjeu décisif inséparable du travail de reconnaissance de ces nouvelles formes d'engagement. La multiplication depuis une dizaine d'années des dispositifs publics portés aussi bien par l'État que par les collectivités territoriales témoigne de cette conjoncture nouvelle.

¹⁰ Labadie F., « Modernité et engagement des jeunes », in Becquet V., Linares C. de, *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires*, L'Harmattan/INJEP, coll. « Débats Jeunesses », Paris 2005.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Sur la participation en général

Livres

BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Le Seuil, coll. « La République des idées », Paris, 2008.

DHOQUOIS Anne, HATZFELD Marc, *Petites fabriques de la démocratie. Participer : idées, démarches, actions, notions*, Autrement, Paris, 2007.

ION Jacques, FRANGUIADAKIS Spyros, VIOT Pascal, *Militer aujourd'hui*, Autrement, Paris, 2005.

SINTOMER Yves, *Le pouvoir au peuple*, La Découverte, Paris, 2007.

Sur la participation sous forme de conseils

BECQUET Valérie, *10 ans de conseils de la jeunesse*, INJEP, Marly-le-Roi, 2007.

BECQUET Valérie (dir.), *La participation des jeunes à la vie publique locale en Europe*, INJEP, coll. « Les cahiers de l'action », n° 2, Marly-le-Roi, 2005.

JODRY Claire, *À 13 ans, déjà citoyen ! Le conseil municipal des enfants à Schiltigheim*, Syros, Paris, 1987.

JODRY Claire (dir.), *Les Conseils de jeunes : des expériences de participation des jeunes à la vie de la cité et de dialogue avec les élus locaux*, ANACEJ, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1999.

ROSSINI Nathalie, BAZIN Hugues, *De l'aventure à l'expérience. Des conseils municipaux d'enfants et de jeunes forment-ils de nouveaux acteurs ?*, INJEP, Marly-le-Roi, 1998.

ROSSINI Nathalie, VULBEAU Alain, *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes. À la recherche d'un dispositif de participation*, FASILD, Paris, 1998.

ROSSINI Nathalie, *Les jeunes conseillers engagés dans la démocratie locale*, INJEP, Marly-le-Roi, 2003.

ROSSINI Nathalie, « Expérience citoyenne et expérimentation sociale : les conseils d'enfants et de jeunes », *Ville école intégration*, n° 118, septembre 1999, pp. 110-118.

Sur la participation sous d'autres formes

BIER Bernard, « Participation des jeunes (1996-1997) », in *Participer, disent-ils !*, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1998.

LABADIE Francine, RAGI Tariq (coord.), *Agora débats/jeunesses*, « L'engagement syndical et associatif des jeunes », n° 31, 2002.

LONCLE Patricia, *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*, L'Harmattan/INJEP, coll. « Débats Jeunesses », Paris 2007.

MARQUIÉ Gérard (dir.), *Des ressources pour l'engagement et la participation des jeunes*, INJEP, coll. « Les cahiers de l'action », n° 1, Marly-le-Roi, 2005.

MIRALLES Jean-François, JOANNY Julien, GAILLAT Eva, ANDRIQUE Olivier, *Les jeunes dans la vie locale : la participation par l'action. Une problématique à saisir*, INJEP, coll. « Les cahiers de l'action », n° 4, Marly-le-Roi, 2006.

ROUDET Bernard (dir.), *Des jeunes et des associations*, L'Harmattan/INJEP, coll. « Débats Jeunesses », Paris, 1996.

Sur l'engagement des jeunes en général

BECQUET Valérie (coord.), *Agora débats/jeunesses*, « Volontariats civils : dispositifs publics, expériences juvéniles », n° 47, 2008.

BECQUET Valérie, LINARES Chantal de (dir.), *Entre expérimentations et constructions identitaires*, L'Harmattan/INJEP, coll. « Débats Jeunesses », Paris, 2005.

MUXEL Anne, *L'expérience politique des jeunes*, Presses de Sciences Po, Paris, 2001.

LABADIE Francine, RAGI Tariq (coord.), *Agora débats/jeunesses*, « Jeunes, engagements et démocratie », n° 30, 2002.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, est un établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse, qui a pour mission :

- d'observer et d'analyser les pratiques et les attentes des jeunes, ainsi que les politiques et les actions qui leur sont destinées ;
- de participer à leur évaluation ;
- de réaliser et de diffuser des études et des analyses conduites dans ces domaines aussi bien sous forme papier que numérique ou dans le cadre de conférences, séminaires, colloques ou rencontres ;
- de contribuer à la connaissance et à l'analyse des politiques en faveur de la jeunesse des autres pays, particulièrement de l'Union européenne ;
- d'exercer une veille documentaire et de constituer un centre de ressources pour les acteurs de jeunesse et d'éducation populaire ;
- de proposer, en cohérence et en complémentarité avec ces missions, des activités de formation, d'études et de conseil, ou sa participation à l'organisation de manifestations en faveur de la jeunesse.

L'INJEP fonctionne ainsi comme un centre d'expertise et un laboratoire d'idées au service des politiques de jeunesse.

L'INJEP a, en outre, été désigné comme l'agence de mise en œuvre du programme européen Jeunesse en action qui complète dans le champ de l'éducation non formelle les programmes européens de formation initiale et de formation tout au long de la vie.

L'INJEP, enfin, fait partie du groupement d'intérêt public constituant l'Agence du service civique.



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Établissement public sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

95, avenue de France. 75650 - Paris Cedex 13

Standard INJEP : 01 70 98 94 00/Standard AFPEJA : 01 70 98 93 50 – www.injep.fr